



**Direction Prévention, Sécurité  
et Tranquillité Publiques**

Tél. 05 59 59 75 52  
police.municipale@bayonne.fr

Bayonne, le 08 février 2017

Nos réf. 001043DEP2017  
SC/CM

Objet : Manifestation du Père Cent

Madame, Monsieur,

Depuis quelques années, les élèves des classes de terminale ont pris pour habitude de fêter les 100 jours précédant les épreuves du baccalauréat. Cette pratique en elle-même ne pose pas de problème particulier tant qu'elle se réalise dans des conditions respectueuses des personnes et des biens. Cependant, force est de constater que depuis quelque temps cet événement a dérapé.

En effet, ces dernières années, des troubles à l'ordre et la tranquillité publics ont été constatés lors du « Père Cent ». Certains jeunes ont institué cet événement en rituel de passage et considèrent l'espace public comme un terrain propice à des affrontements entre établissements ou classes. Les abords des voies publiques deviennent ainsi des lieux où les groupes échangent des jets de projectiles composés de denrées alimentaires (œufs, farine, huile) avec tous les risques que constituent de telles pratiques à proximité de la circulation routière. Ces échanges à priori anodins peuvent dégénérer comme ce fut le cas en 2015 où un élève du lycée CASSIN a été blessé et a perdu une partie de son acuité visuelle. En outre, ces déversements de denrées alimentaires provoquent des salissures excessives du domaine public mais également des biens privés situés à proximité (voitures en stationnement notamment). De ce fait, je considère aujourd'hui que cet événement, dans son déroulement actuel, est devenu inacceptable.

En collaboration avec les chefs d'établissement, mon adjoint Monsieur Christian Millet-Barbé et Monsieur Correia, directeur de la prévention, sécurité et tranquillité publiques sont allés à la rencontre des parents d'élèves et des représentant des conseils de vie lycéenne afin d'expliquer notre démarche et de tenter de trouver ensemble des solutions.

A l'issue de cette concertation, j'ai décidé de permettre aux lycéens de continuer à fêter le « Père Cent », tout en rappelant que le jet de projectiles de toute nature, la dégradation du domaine public, l'usage de fumigènes et pétards, ainsi que la quête auprès des passants et des automobilistes sont strictement interdits. J'ai demandé aux forces de police, nationale et municipale, d'être présentes aux abords des établissements ce jour-là et de sanctionner tout comportement qui contreviendrait aux dispositions figurant dans l'Arrêté municipal dont vous voudrez bien trouver une copie ci-jointe à titre d'information.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour inciter vos enfants à respecter ces dispositions et à adopter des pratiques plus respectueuses.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*et très dévoués -*

Jean-René Etchegaray  
Maire de Bayonne

